

Informations de base	
2014/2145(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Examen du cadre de gouvernance économique: bilan et enjeux Subject 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'intérêt	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	BERÈS Pervenche (S&D)	22/07/2014
		Rapporteur(e) fictif/fictive DE LANGE Esther (PPE) LUCKE Bernd (ECR) THEURER Michael (ALDE) MATIAS Marisa (GUE /NGL) KARI Rina Ronja (GUE /NGL) URTASUN Ernest (Verts /ALE) VALLI Marco (EFDD)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	SANDER Anne (PPE)	01/10/2014
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	GÁLL-PELCZ Ildikó (PPE)	07/10/2014
	AFCO Affaires constitutionnelles	GOULARD Sylvie (ALDE)	06/10/2014
	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3366	2015-01-27
Conseil de l'Union européenne	Affaires économiques et financières ECOFIN	3387	2015-05-12

	Affaires économiques et financières ECOFIN	3399	2015-06-19
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Affaires économiques et financières	MOSCOVICI Pierre	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
24/11/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/01/2015	Débat au Conseil		
12/05/2015	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
16/06/2015	Vote en commission		
17/06/2015	Dépôt du rapport de la commission	A8-0190/2015	Résumé
19/06/2015	Débat au Conseil		
24/06/2015	Décision du Parlement	T8-0238/2015	Résumé
24/06/2015	Résultat du vote au parlement		
24/06/2015	Débat en plénière		
24/06/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/2145(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/8/01152

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE546.753	05/02/2015	
Amendements déposés en commission		PE549.458	03/03/2015	
Amendements déposés en commission		PE551.754	03/03/2015	
Amendements déposés en commission		PE549.455	04/03/2015	

Avis de la commission	IMCO	PE546.596	18/03/2015	
Avis de la commission	AFCO	PE544.400	19/03/2015	
Avis de la commission	EMPL	PE544.340	01/04/2015	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0190/2015	17/06/2015	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0238/2015	24/06/2015	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2015)530	06/11/2015		

Examen du cadre de gouvernance économique: bilan et enjeux

2014/2145(INI) - 17/06/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport d'initiative de Pervenche BERÈS (S&D, FR) sur l'examen du cadre de gouvernance économique: bilan et enjeux.

Tout en se félicitant de la [communication de la Commission du 28 novembre 2014 sur le réexamen de la gouvernance économique](#), la commission parlementaire souligne que **le cadre de gouvernance économique actuel doit être mis en œuvre et, si nécessaire, amélioré** pour : i) atteindre la stabilité budgétaire, ii) favoriser un véritable débat sur l'évaluation globale de l'ensemble de la zone euro permettant une responsabilité budgétaire propice à la croissance, iii) améliorer les perspectives de convergence économique de la zone euro et iv) aborder de la même manière les différentes situations économiques et budgétaires des États membres.

Les députés insistent toutefois sur le fait que ce cadre souffre d'une **trop grande complexité**, d'un **manque d'appropriation au niveau national**, d'une attention limitée accordée à la situation économique internationale et de l'absence de mécanisme approprié de **responsabilité démocratique**. L'importance de **procédures simples et transparentes** pour la gouvernance économique est donc soulignée.

Appliquer au mieux la flexibilité dans le cadre des règles existantes : le rapport se félicite de la [communication interprétative de la Commission sur la flexibilité](#) offerte par les règles existantes du pacte de stabilité et de croissance. Les députés se disent favorables :

- à toutes les **mesures d'incitation** proposées par la Commission pour le financement du nouveau [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#) (FEIS), notamment celle consistant à **déclarer les contributions nationales au Fonds neutres sur le plan budgétaire** dans le cadre des efforts d'ajustement budgétaire requis, sans toutefois prévoir de modifications dans les volets préventif et correctif du pacte de stabilité et de croissance;
- à l'intention de la Commission de **s'abstenir de lancer une procédure concernant les déficits excessifs** si le déficit d'un État membre excède légèrement et provisoirement la limite de 3% fixée pour le déficit du seul fait de la contribution supplémentaire au FEIS;
- au fait que la Commission **clarifie la portée de la clause d'investissement** et utilise le degré de flexibilité temporaire offerte par le volet préventif du pacte de stabilité et de croissance sous la forme d'une déviation temporaire de l'objectif budgétaire à moyen terme, pour autant que cette déviation n'entraîne pas de dépassement de la valeur de référence du déficit de 3% et laisse une marge de sécurité appropriée, afin de prendre en compte les programmes d'investissement des États membres.

Coordination plus étroite, convergence économique et rationalisation du semestre européen : le rapport appelle la Commission à appliquer le pacte de stabilité et de croissance et à veiller à sa mise en œuvre équitable. Il soutient par ailleurs la **stratégie à trois piliers** de la Commission (investissements, assainissement budgétaire et réformes structurelles favorables à la croissance), présentée dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2015 et lui demande de la rendre **plus concrète** dans le cadre de l'évaluation globale de la situation budgétaire et des perspectives de la zone euro et des recommandations par pays.

Les députés formulent les recommandations suivantes :

- le semestre européen devrait être rationalisé et renforcé**, sans modifier le cadre juridique actuel;
- la Commission et le Conseil devraient **mieux articuler les cadres budgétaires et macroéconomiques**, afin de faire en sorte que les parties prenantes puissent débattre plus tôt et de façon plus cohérente en tenant compte : i) des intérêts européens servis par ces cadres, ii) de la nécessité d'accentuer la convergence entre les pays membres de la zone euro, iii) de la délibération des parlements nationaux ainsi que du rôle des partenaires sociaux ou des autorités locales en ce qui concerne l'appropriation de réformes structurelles durables et équilibrées sur le plan social;
- l'examen annuel de la croissance et les recommandations par pays devraient être mieux mis en œuvre** et tenir compte de l'évaluation de la situation et des perspectives budgétaires tant en ce qui concerne la zone euro dans son ensemble que chaque État membre individuellement;
- les recommandations par pays devraient être **mieux coordonnées** avec les recommandations sur la procédure concernant les déficits excessifs;

- le **processus d'élaboration et de suivi** des recommandations par pays devrait être amélioré;
- la Commission devrait **tenir compte, dans toutes ses analyses, de tous les facteurs importants**, y compris de la croissance réelle, de l'inflation, de l'investissement public à long terme et des taux de chômage lorsqu'elle évalue les situations économiques et budgétaires des États membres.

Responsabilité démocratique et défis à venir : les députés estiment qu'un **rôle majeur doit être joué par les institutions soumises à la responsabilité démocratique**. Ils rappellent les résolutions du Parlement européen affirmant que la création du mécanisme européen de stabilité et du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (pacte budgétaire) en dehors de la structure des institutions de l'Union représente un **retour en arrière** pour l'intégration de l'Union sur le plan politique.

Les parties prenantes sont appelées à prévoir l'élargissement futur et probable de la zone euro et à explorer toutes les options pour **approfondir et renforcer l'UEM**, dont:

- la mise en place de **mécanismes renforcés de responsabilité démocratique** tant au niveau de l'Union qu'au niveau national, où les responsabilités seraient assumées au niveau où les décisions sont prises et sur la base **d'orientations en matière de convergence adoptées selon la procédure de codécision**;
- la formalisation du rôle de contrôle du **Parlement européen** dans le semestre européen dans un accord interinstitutionnel;
- la nécessité de veiller à ce que tous les **parlements nationaux** de la zone euro suivent chaque étape du processus du semestre européen;
- une **dimension sociale** tendant à préserver l'économie sociale de marché de l'Europe, respectant le droit de négociation collective;
- une **nouvelle capacité budgétaire de la zone euro** basée sur des ressources propres spécifiques qui devrait, dans le cadre du budget européen avec un contrôle du Parlement européen, aider les États membres à mettre en œuvre les réformes structurelles;
- le renforcement de la **solidité de l'UEM** face aux chocs économiques et aux urgences directement liés à l'union monétaire;
- l'inclusion du **mécanisme européen de stabilité et du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance** dans le droit de l'Union.

Les députés demandent également de développer des options pour un **nouveau cadre juridique pour les futurs programmes d'ajustement macroéconomique, remplaçant la Troïka**, de façon à renforcer la transparence et l'appropriation de ces programmes et à garantir que toutes les décisions de l'Union sont, lorsque cela est possible, prises dans le respect de la méthode communautaire.

Examen du cadre de gouvernance économique: bilan et enjeux

2014/2145(INI) - 24/06/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 317 voix pour, 254 contre et 9 abstentions, une résolution sur l'examen du cadre de gouvernance économique: bilan et enjeux.

Une proposition de résolution de remplacement a été rejetée en plénière par 79 voix pour, 515 contre et 31 abstentions.

Le Parlement s'est félicité de la [communication de la Commission](#) du 28 novembre 2014 sur le réexamen de la gouvernance économique. Il a toutefois insisté sur le fait que ce cadre souffrait d'une **trop grande complexité**, d'un **manque d'appropriation au niveau national**, d'une attention limitée accordée à la situation économique internationale et de l'absence de mécanisme approprié de **responsabilité démocratique**. L'importance de **procédures simples et transparentes** pour la gouvernance économique a donc été soulignée.

Le cadre de gouvernance économique actuel devait être **mis en œuvre et, si nécessaire, amélioré** pour :

- atteindre la stabilité budgétaire,
- favoriser un véritable débat sur l'évaluation globale de l'ensemble de la zone euro,
- améliorer les perspectives de convergence économique de la zone euro et aborder de la même manière les différentes situations économiques et budgétaires des États membres.

Les députés sont d'avis que la situation économique actuelle, caractérisée par une croissance fragile et un taux de chômage élevé, nécessiterait : i) des mesures urgentes dans le cadre d'une approche globale fondée sur un **assainissement budgétaire** propice à la croissance, ii) des **réformes structurelles** et iii) la stimulation des **investissements**, afin de rétablir une croissance durable et la compétitivité, de stimuler l'innovation et de s'attaquer au chômage.

Le Parlement a approuvé la déclaration de la commissaire Thyssen sur le fait que les pays qui fournissent des emplois de qualité, qui assurent une meilleure protection sociale et qui investissent dans le capital humain **résistent mieux aux crises économiques**. Il a invité la Commission à traduire ce point de vue dans sa politique du semestre européen et dans ses recommandations par pays.

Appliquer au mieux la flexibilité dans le cadre des règles existantes : le Parlement s'est félicité de la [communication interprétative de la Commission sur la flexibilité](#) offerte par les règles existantes du pacte de stabilité et de croissance. Il s'est dit favorable:

- à toutes les mesures d'incitation proposées par la Commission pour le financement du nouveau [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#) (FEIS), notamment celle consistant à **déclarer les contributions nationales au Fonds neutres sur le plan budgétaire** dans le cadre des efforts d'ajustement budgétaire requis, sans toutefois prévoir de modifications dans les volets préventif et correctif du pacte de stabilité et de croissance;
- à l'intention de la Commission de **s'abstenir de lancer une procédure concernant les déficits excessifs** si le déficit d'un État membre excède légèrement et provisoirement la limite de 3% fixée pour le déficit du seul fait de la contribution supplémentaire au FEIS;
- au fait que la Commission clarifie la portée de la **clause d'investissement** et utilise le degré de flexibilité temporaire offerte par le volet préventif du pacte de stabilité et de croissance sous la forme d'une déviation temporaire de l'objectif budgétaire à moyen terme, pour autant que cette

déviation n'entraîne pas de dépassement de la valeur de référence du déficit de 3% et laisse une marge de sécurité appropriée, afin de prendre en compte les programmes d'investissement des États membres.

Le Parlement a plaidé en faveur : i) d'un **dialogue renforcé entre la Commission et les États membres** afin de déterminer le contenu et la nature des réformes structurelles les plus efficaces à proposer par la Commission dans les recommandations par pays ; ii) de la consolidation de la **cohésion économique et sociale** à travers le renforcement du Fonds social européen et du Fonds de cohésion ; iii) de l'intégration de la **lutte contre le chômage de longue durée** dans les recommandations par pays.

Coordination plus étroite, convergence économique et rationalisation du semestre européen : le Parlement a appelé la Commission à appliquer le pacte de stabilité et de croissance et à veiller à sa mise en œuvre équitable. Il a formulé les recommandations suivantes :

- le **semestre européen devrait être rationalisé et renforcé**, sans modifier le cadre juridique actuel;
- la Commission et le Conseil devraient **mieux articuler les cadres budgétaires et macroéconomiques**, afin de faire en sorte que les parties prenantes puissent débattre plus tôt et de façon plus cohérente en tenant compte : i) des intérêts européens servis par ces cadres, ii) de la nécessité d'accentuer la convergence entre les pays membres de la zone euro, iii) de la délibération des **parlements nationaux** ainsi que du rôle des **partenaires sociaux** ou des autorités locales en ce qui concerne l'appropriation de réformes structurelles durables et équilibrées sur le plan social;
- l'**examen annuel de la croissance et les recommandations par pays** devraient être mieux mis en œuvre et tenir compte de l'évaluation de la situation et des perspectives budgétaires tant en ce qui concerne la zone euro dans son ensemble que chaque État membre individuellement;
- les recommandations par pays devraient être mieux coordonnées avec les recommandations sur la procédure concernant les déficits excessifs;
- le processus d'élaboration et de suivi des recommandations par pays devrait être amélioré;
- la Commission devrait tenir compte, dans toutes ses analyses, de tous les facteurs importants, y compris de la croissance réelle, de l'inflation, de l'investissement public à long terme et des taux de chômage lorsqu'elle évalue les situations économiques et budgétaires des États membres.

Responsabilité démocratique et défis à venir : les députés estiment qu'un rôle majeur doit être joué par les **institutions soumises à la responsabilité démocratique**. Ils ont rappelé les résolutions du Parlement européen affirmant que la création du mécanisme européen de stabilité et du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (pacte budgétaire) en dehors de la structure des institutions de l'Union représentait un retour en arrière pour l'intégration de l'Union sur le plan politique.

Les parties prenantes ont été appelées à prévoir l'élargissement futur et probable de la zone euro et à explorer toutes les options pour approfondir et renforcer l'UEM, dont:

- la mise en place de mécanismes renforcés de responsabilité démocratique tant au niveau de l'Union qu'au niveau national, où les responsabilités seraient assumées au niveau où les décisions sont prises et sur la base d'orientations en matière de convergence adoptées selon la **procédure de codécision**;
- la formalisation du **rôle de contrôle du Parlement européen** dans le semestre européen dans un accord interinstitutionnel;
- la nécessité de veiller à ce que tous les **parlements nationaux de la zone euro** suivent chaque étape du processus du semestre européen;
- une **dimension sociale** tendant à préserver l'économie sociale de marché de l'Europe, respectant le droit de négociation collective;
- une nouvelle **capacité budgétaire de la zone euro** basée sur des ressources propres spécifiques qui devrait, dans le cadre du budget européen avec un contrôle du Parlement européen, aider les États membres à mettre en œuvre les réformes structurelles;
- le renforcement de la **solidité de l'UEM** face aux chocs économiques et aux urgences directement liés à l'union monétaire;
- l'achèvement, pas à pas, de l'**Union bancaire**;
- l'inclusion du **mécanisme européen de stabilité** et du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans le droit de l'Union.

Le Parlement a également demandé de développer des options pour un nouveau cadre juridique pour les futurs programmes d'ajustement macroéconomique, **remplaçant la Troïka**, de façon à renforcer la transparence et l'appropriation de ces programmes et à garantir que toutes les décisions de l'Union sont, lorsque cela est possible, prises dans le respect de la méthode communautaire.

Examen du cadre de gouvernance économique: bilan et enjeux

2014/2145(INI) - 12/05/2015

Le Conseil a adopté des conclusions sur les bilans approfondis dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM). Ces bilans sont inclus dans les rapports par pays qui analysent les politiques économiques de chaque État membre et de la zone euro dans son ensemble dans le cadre du Semestre européen.

Bilans approfondis : le Conseil estime que les bilans approfondis sont correctement structurés et présentent une analyse détaillée des déséquilibres dans chacun des États membres examinés. Il convient avec la Commission que :

- **seize des États membres** examinés et répertoriés dans le rapport 2015 de la Commission sur le mécanisme d'alerte (Belgique, Bulgarie, Allemagne, Irlande, Espagne, France, Croatie, Italie, Hongrie, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Finlande, Suède et Royaume-Uni) connaissent des déséquilibres macroéconomiques dont la nature et l'ampleur varient;
- **cinq États membres** (Bulgarie, France, Croatie, Italie et Portugal) présentent des déséquilibres excessifs que la Commission entend examiner ; il approuve l'intention de la Commission d'examiner en mai 2015, les mesures de la France et de la Croatie en tenant compte du niveau d'ambition des programmes nationaux de réforme.

Le Conseil estime qu'il faut **des mesures et un engagement résolu en faveur de réformes structurelles dans tous les États membres**, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des déséquilibres macroéconomiques, notamment si ceux-ci compromettent le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire. Il se félicite des projets de la Commission concernant la surveillance particulière des recommandations adressées par le Conseil aux États membres qui enregistrent des déséquilibres excessifs (Bulgarie, France, Croatie, Italie et Portugal).

Certains États membres de la zone euro (Irlande, Espagne et Slovaquie) qui connaissent des déséquilibres requérant l'adoption de mesures décisives feront également l'objet d'une surveillance particulière, pour laquelle la Commission est invitée à définir les grandes lignes d'un calendrier et d'un contenu concrets.

Le Conseil admet qu'un certain nombre de déséquilibres macroéconomiques sont en cours de correction, mais souligne que des risques élevés subsistent dans certains États membres :

- l'ampleur des passifs extérieurs rend les pays débiteurs vulnérables et l'amélioration des comptes courants ne suffit pas toujours à réduire le volume de la dette extérieure;
- le renforcement de la croissance des exportations grâce à de nouveaux efforts structurels reste une priorité pour atteindre un rééquilibrage durable et favorable à la croissance;
- les excédents courants demeurent importants dans certains États membres, traduisant une faiblesse de la demande intérieure en partie liée au niveau peu élevé des investissements des secteurs privé et public;
- les niveaux élevés de la dette privée et publique demeurent un problème important dans certains pays, également dans un contexte d'inflation faible et de taux de croissance modérés;
- des réformes structurelles sont nécessaires pour stimuler le potentiel de croissance et lutter contre le chômage élevé, notamment chez les jeunes et les chômeurs de longue durée.

Recommandations par pays : le Conseil se félicite des progrès réalisés d'une manière générale pour donner suite aux recommandations par pays et aux recommandations pour la zone euro pour 2014/2015.

La mise en œuvre des réformes est toutefois inégale selon les domaines d'action et les pays, et elle doit être accélérée : des réformes structurelles dans les marchés des services, des produits et du travail ainsi que des politiques budgétaires responsables sont nécessaires dans l'ensemble des États membres pour renforcer et maintenir la reprise économique, corriger les déséquilibres préjudiciables, parvenir à la viabilité budgétaire, améliorer les conditions de l'investissement et renforcer le marché unique.

Le Conseil attend la publication par la Commission, vers la mi-mai, des recommandations par pays pour 2015/2016 qui permettront de mener les discussions multilatérales approfondies qui s'imposent avant l'adoption des recommandations par le Conseil ECOFIN.

Les recommandations par pays devraient être axées sur les questions d'intérêt macroéconomique qui nécessitent d'urgence des mesures, afin de donner à ces questions une plus grande visibilité dans le cadre du débat politique au niveau national.